

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-311 DU 29 AVRIL 2014

Chargeant Monsieur **Isidore GNONLONFON**,
Ministre de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de l'Administration et de
l'Aménagement du Territoire de l'intérim de
Madame **Martine-Françoise A. DOSSA**,
Ministre de l'Economie Maritime et des
Infrastructures Portuaires, pour compter du
mercredi 09 avril 2014.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

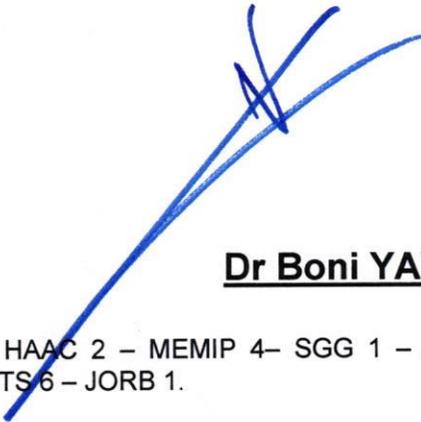
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 09 avril 2014, Monsieur **Isidore GNONLONFON**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'intérim de Madame **Martine-Françoise A. DOSSA**, Ministre de l'Economie Maritime et des Infrastructures Portuaires.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 avril 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MEMIP 4– SGG 1 – AUTRES
MINISTERES - 25– DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.

